

## RAPPORT DE MISSION D'OBSERVATEUR

Océan	INDIEN
Nom Observateur	MARIE LEPOITTEVIN
Nom Thonier	DOLOMIEU
Date début / fin de la marée	21/03/2015 / 20/04/2015



# Partie 1



## Sommaire

1. Informations générales	page 4
2. Caractéristiques succinctes du thonier	page 4
3. Bilan global de la marée	page 4
3.1. Cartographie de la zone prospectée	page 5
3.2. Stratégie de pêche	page 5
3.3. Calendrier des captures	page 5
3.4. Nombre de calées selon le type d'association	page 6
3.5. Utilisation des DCP	page 7
3.6. Autres observations remarquables	page 9
4. Captures et rejets de thons selon le type d'association	page 9
4.1. Captures de thon	page 9
4.2. Rejets de thon	page 10
4.3. Fréquences des tailles (thons)	page 11
5. Captures accessoires	page 12
5.1. Liste des espèces	page 12
5.2. Résultats par groupe d'espèces	page 14

## Information générale

Le présent rapport est une synthèse du travail réalisé lors d'un embarquement sur le Dolomieu dans l'océan Indien du 21/03/2015 au 20/04/2015, sous le commandement de BARZIC Arnaud.

Le travail effectué s'inscrit dans le cadre du « Programme national pluriannuel de collecte de données de base » mis en œuvre par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture et dont le volet Pêche thonière tropicale est réalisé sous la responsabilité scientifique de l'IRD et sous la responsabilité technique de la société « Oceanic Développement » basée à Concarneau.

La collecte d'information a été faite à l'aide des cinq types de formulaires fournis :

- Formulaire A, paramètres de route et environnement : informations sur la position du bateau fournies par l'ordinateur de navigation ou divers autres appareaux, autres informations demandées fournies par le capteur de température, l'anémomètre, le loch, etc.... Les données sur l'activité autour du bateau (bateaux alentours et métiers pratiqués) sont fournies par l'observation aux jumelles et les radars.
- Formulaire B, caractéristiques de la pêche : les informations sur l'estimation du banc, son épaisseur et sa profondeur ont été données par le capitaine et son second, surtout à partir de la lecture du sonar latéral qui a été utilisé de manière constante, et parfois du sondeur lorsque le poisson se trouve sous le bateau. Le sonar latéral a ici une importance considérable et est toujours utilisé en cas d'observation d'un système. Les données sur les captures ont surtout été obtenues auprès du chef mécanicien. Les données sur les quantités rejetées ont été communiquées par le capitaine ou le chef mécanicien, parfois auprès du bosco en cas de chavirage de la poche.
- Formulaires C1 et C2, échantillonnages de taille pour les thonidés et les espèces associées.
- Formulaire D, caractéristiques des objets flottants rencontrés.
- Formulaires E1 et E2, observations de mammifères marins sur des périodes de 30 minutes chaque jour où les conditions météorologiques le permettent.
- Formulaire de « rencontre des navires » (IRD), observations des navires visibles aux alentours, en particulier les navires de pêches.

## Caractéristiques succinctes du thonier

Au sein d'une flotte actuellement de 8 thoniers pêchant dans l'océan Indien et appartenant à l'armement SAPMER, le DOLOMIEU est un navire d'une longueur de 90 mètres pour une largeur de 14,5 mètres. La capacité de ses cuves est de 2063 m<sup>3</sup> et il peut ainsi congeler environ 1000 tonnes de poissons.

Construit en 2012 au chantier de Piriou (Vietnam), l'équipage de ce navire est composé de 38 hommes de 4 nationalités différentes (française, ivoirienne, malgache, indonésienne).

Les caractéristiques détaillées et appareaux de pêches sont présentés en *annexe 1*.

## Bilan global de la marée

La prospection a eu lieu sur une zone plutôt large dont les positions géographiques extrêmes atteintes sont :

- 05°30'S pour le point le plus au Nord.
- 17°30'S pour le point le plus au Sud.
- 55°14'E pour le point le plus à l'Est
- 43°04'E pour le point le plus à l'Ouest.

Le calendrier des opérations est détaillé en *annexe 2*.

## Cartographie de la zone prospectée

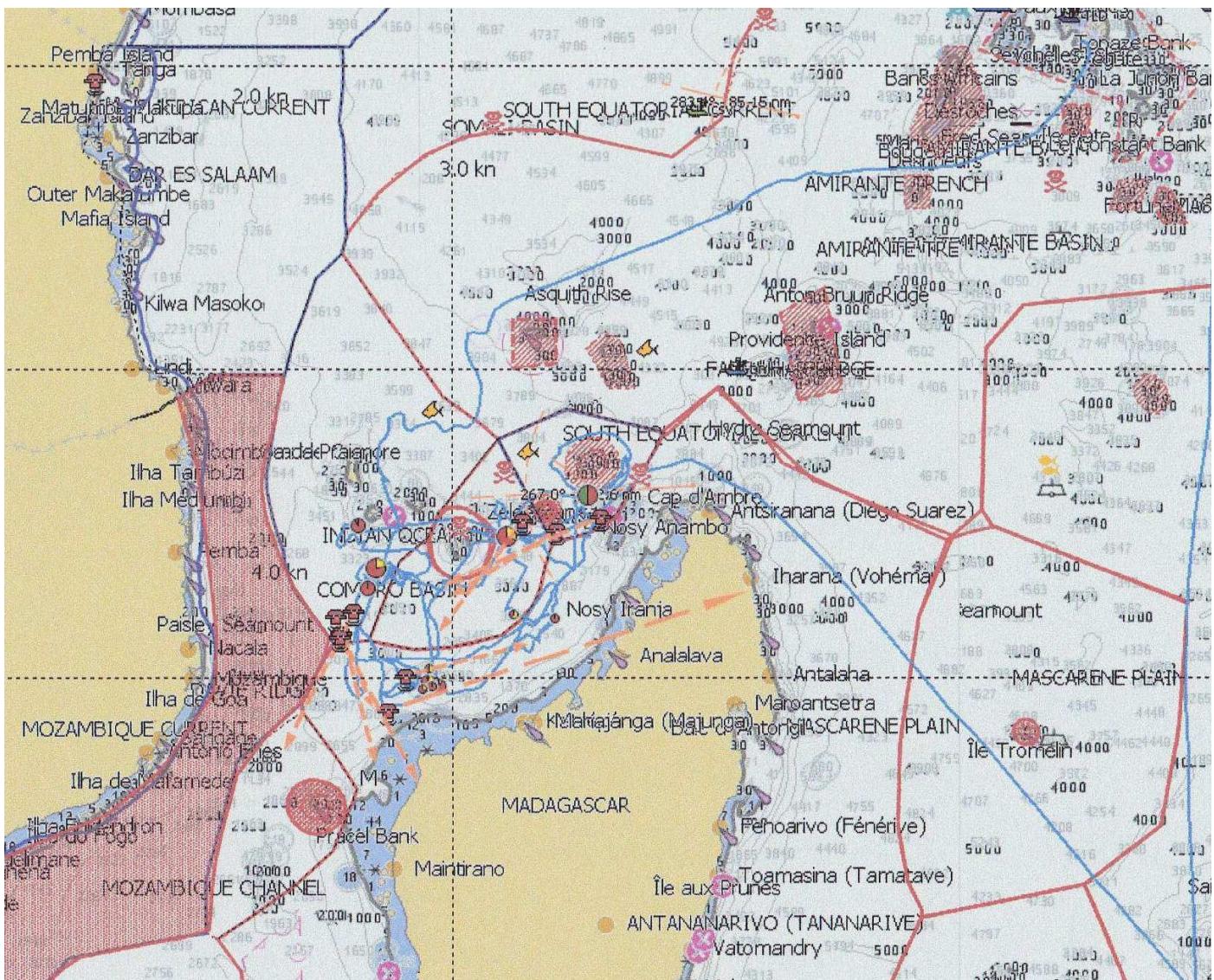


Figure 1. Itinéraire de prospection du Dolomieu, marée du 21/03/2015 au 20/04/2015.

### Stratégie de pêche

La distance totale parcourue est de 5715 milles pour une marée de 31 jours dont 12 jours en pêche effective (moyenne plus faible qu'habituellement). Cela représente 184 milles par jour. La distance moyenne parcourue par jour de pêche effectif est de 123 milles. Sur toute la marée, le navire a fait route toute la nuit ou la majeure partie de la nuit à 11 reprises et a par conséquent été stoppé toute la nuit ou la majeure partie de la nuit 19 fois.

Le capitaine a fait route des Seychelles jusqu'au canal du Mozambique et y est resté la majeure partie du temps. Il a principalement prospecté entre les Comores, les Glorieuses et Madagascar. Il est ensuite parti vers Maurice pour des réparations. Les mois de Mars et Avril sont des mois où la pêche a apparemment lieu dans le canal, le capitaine a donc suivi ce schéma.

N'ayant aperçu que très rarement des bancs libres, il s'est focalisé sur la pêche sur DCP. La pêche a été particulièrement mauvaise, même pour la basse saison (Mars/Avril/Mai).

### Calendrier des captures

Au regard de la figure 2, les meilleurs tonnages de la marée ont été réalisés le 11/04/2015 (35 tonnes en 1 calées), le 13/04/2015 (34 tonnes en 3 calées), le 28/03/2015 (30 tonnes en 1 calées)... et ont été effectués sur DCP.

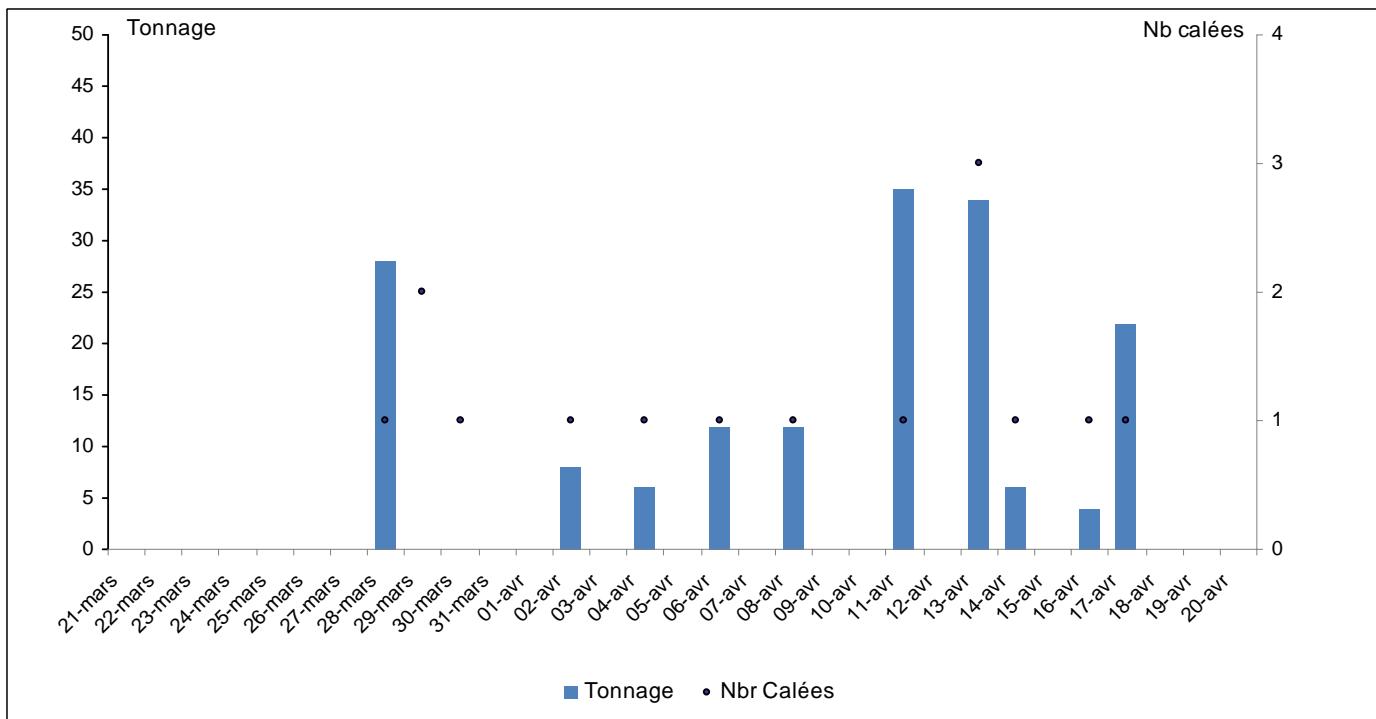


Figure 2. Calendrier des captures au cours de la marée du Dolomieu.

#### **Nombre de calées selon le type d'association**

Le tableau 1 présente la répartition des calées pendant la marée en fonction du type d'association et en distinguant les coups positifs des coups nuls ainsi que les coups de senne donnés sur banc libre de ceux donnés sur épave.

Tableau 1. Répartition des calées au cours de la marée.

Période	Sous banc libre	Avec baleine(s)	Avec requin baleine	Sous épaves	Total
Coups positifs	0	0	0	12	12
Coups nuls	1	0	0	2	3
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>15</b>

15 calées ont été réalisées au cours de cette marée.

Ce total a été réalisé sur 2 types d'associations (banc libre et DCP) avec une majorité de coups de senne sur les DCP qui représentent 93 % de la totalité.

Les tonnages pêchés par calée varient de 4 à 35 tonnes pour les calées sur épaves, avec une moyenne de 11 tonnes par calée, et il n'y a eu qu'une calée sur banc libre qui s'est soldée par un coup nul.

Si on ne considère que les coups positifs (12 au total), qui ont permis la capture d'espèces commerciales de thons, il y en a eu plus sur des épaves que sur des bancs libres. Les coups nuls sont au nombre de 3, et concernent principalement les calées sur épaves (2 coups nuls sur épaves contre 1 sur banc libre). La figure 3 montre la répartition des coups nuls et positifs en fonction du type d'association.

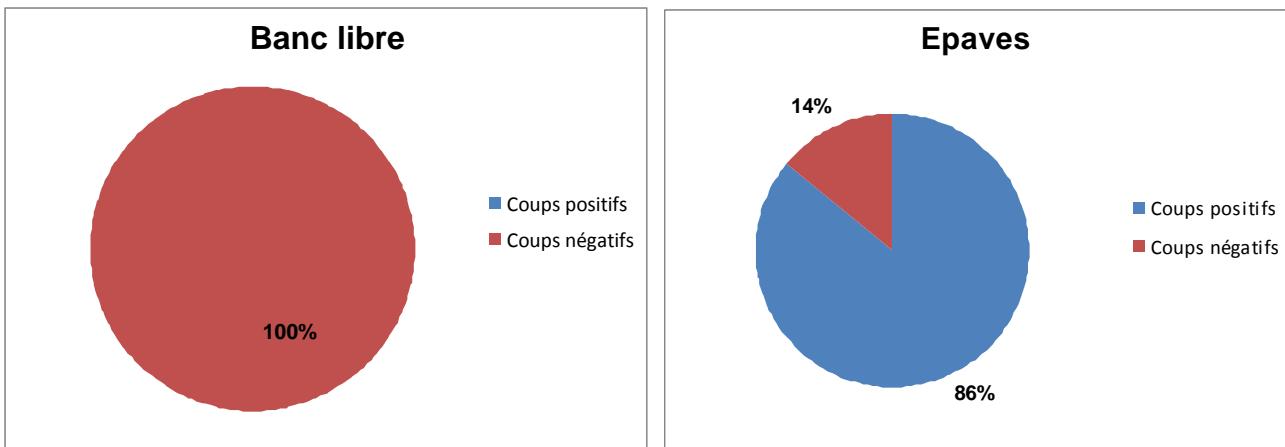


Figure 3. Répartition des coups nuls et positifs en fonction du type de pêche.

#### Utilisation des DCP

Le tableau 2 dresse le bilan du nombre d'objets flottants visités en fonction de leur catégorie en précisant s'ils ont simplement été visités ou s'ils ont fait l'objet d'une calée.

Les Dispositifs de Concentration de Poissons sont principalement représentés par les radeaux balisés avec un recensement de 38 sur 69 objets au total (Tabl. 2). Sur ces 38 radeaux, 5 ont été jugés intéressants pour la réalisation d'une calée.

Tableau 2. Nombre de DCP visités (avec et sans pêche) et mis à l'eau

Type de DCP	Nb visités	Nb pêchés	Nb mis à l'eau	Nb visités puis renforcés avec un radeau	Total par type d'objet
03. Arbre (ou branche)	9	8		6	23
06. Radeau balisé en dérive (bambou ou filet)	17	5	16		38
11. Cordage, câble				1	1
15. Radeau en dérive (bambou ou filet) sans balise	3	1			4
20. Radeau (avec structure métallique ou PVC) non balisé	1				1
21. Radeau (avec structure métallique ou PVC) balisé	1				1
99. Autres	1				1
<b>Total par action réalisée</b>	<b>32</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>69</b>

Si l'on prend compte de tous les radeaux balisés ou non, ceux-ci représentent 42 radeaux sur 69 épaves. Sur ces 42 radeaux, 6 ont été jugés intéressants pour la réalisation d'une calée.

La majorité des calées a eu lieu toutefois sur des troncs d'arbres dérivants, balisés ou non. Sur 23 troncs d'arbres rencontrés, 8 calées ont eu lieu. Sur les 14 calées réalisées sur épaves, 57% ont eu lieu sur des troncs d'arbres.

Sur les 53 épaves détectées où durant la marée, 24 d'entre elles étaient balisées. Les balises ont été remplacées par des balises appartenant au Dolomieu, sauf pour une opération où le tronc d'arbre balisé a été abandonné sans balise. Ces 24 balises appartenaient à 15 navires différents et étaient de 3 différentes marques (17 Marine Instruments, 4 Zunibal, et 3 DSL).

Selon la figure 4, la majorité des actions réalisées sur les 53 épaves dérivantes détectées s'est faite dans la ZEE de Madagascar avec 34% des opérations, suivie de la ZEE des Comores avec 28% puis celle de Mayotte avec 21%. La majorité des DCP balisés ont été retrouvés de la même manière en ZEE Malgache

avec 29% d'entre eux, suivie de la ZEE des Comores avec 25% et enfin celle de Mayotte et des Glorieuses avec 21%.

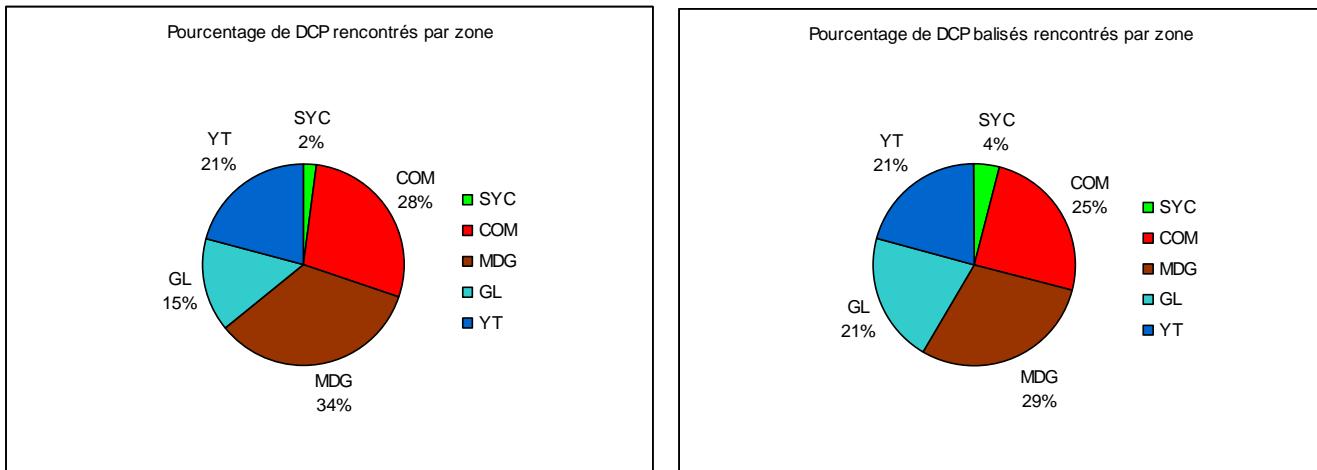


Figure 4. Répartition des rencontres de DCP en fonction de la zone de pêche.

Sur 31 jours de pêche, 23 jours ont comporté des découvertes d'épaves.

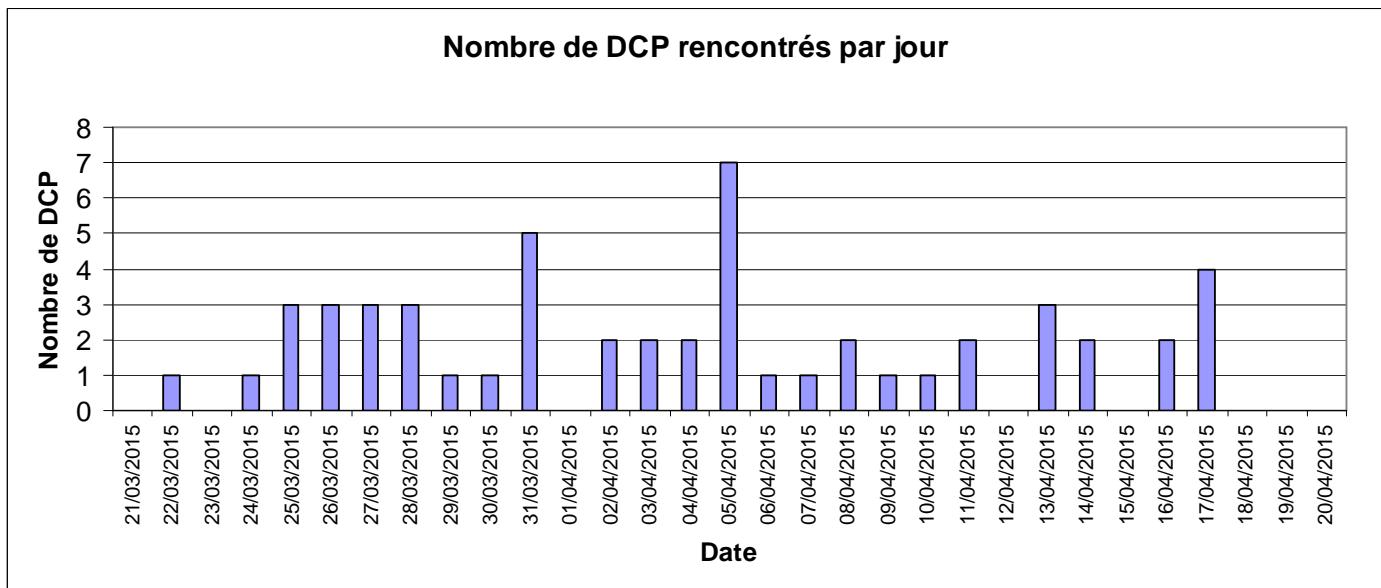


Figure 5. Découverte d'épaves en fonction des jours de la marée

Aucune tortue n'a été maillée ou aperçue aux alentours des épaves durant cette marée.

Selon la figure 6, la réalisation d'une calée sur un DCP a principalement lieu au niveau des arbres ou des branches, avec 35 % des arbres rencontrés sur lesquels il y a eu une opération de pêche.

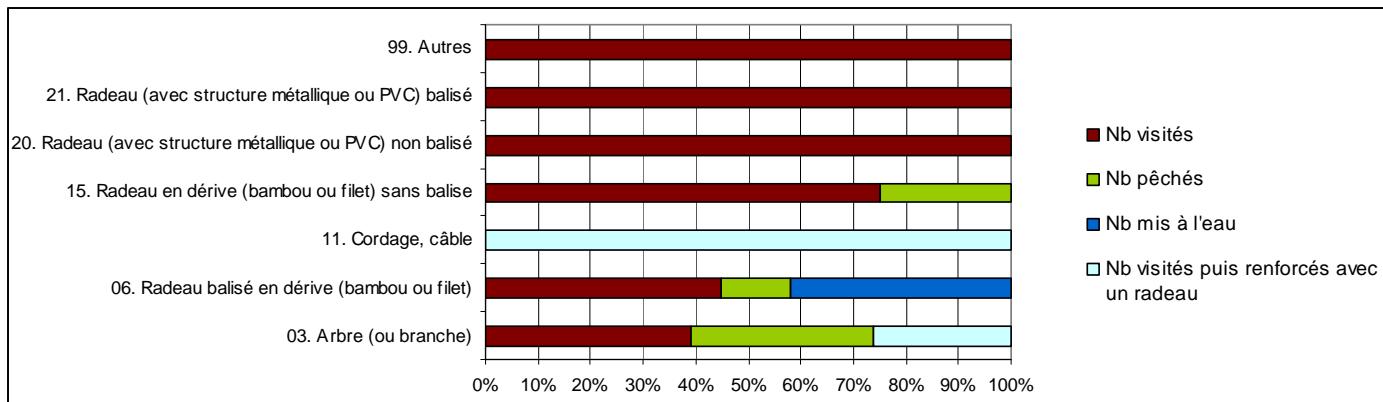


Figure 6. Pourcentage des DCP visités, pêchés et mis à l'eau.

#### Autres observations remarquables

La durée moyenne des calées est de 2h23, la plus rapide a duré 1h56 et s'est soldée par un coup nul, et la plus longue a duré 2h47 pour 30T. L'équipage étant composé de nombreux nouveaux matelots, il est probable que les calées prirent plus de temps qu'avec un équipage aguerri.

La météo a été bonne pratiquement tout le long de la marée. Il y a eu quelques averses de pluies certains jours mais cela ne perturbait pas la recherche. Toutefois, lors de la route vers Maurice, il y a eu du vent jusqu'à 7 Beaufort le 18/04/2015 au Nord de Madagascar. La recherche a donc été stoppée pendant quelques heures. Concernant la température de l'eau, les capteurs n'étaient pas fonctionnels à bord du navire, toutefois, d'après le chef-mécanicien, la température a oscillé entre 29°C et 31°C durant la marée.

## Captures et rejets de thons selon le type d'association

#### Captures de thon

Sur cette marée, le Dolomieu estime avoir capturé 169 tonnes de thons (Tabl. 3 et Fig. 7), avec une proportion très importante de *Katsuwonus pelamis*, qui représente 74 % de la capture totale.

Les calées sur DCP représentent la totalité du tonnage mis en cuve, avec 169 tonnes de thons pêchés soit 100 % de la capture totale. Sur ce type d'association, l'espèce présente en majorité est *Katsuwonus pelamis*, avec 127 tonnes estimées, soit 74 % de la capture totale.

L'unique calée sur banc libre s'est soldée par un coup nul.

Tableau 3. Répartition des captures de thons (en tonnes) par espèce et par association

Captures	YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	Autres	Total
Bancs libres	0	0	0	0	0	0	0
Mysticètes (rorquals)	0	0	0	0	0	0	0
Requins baleines	0	0	0	0	0	0	0
Épaves	33	127	8	1	0	0	169
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>127</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>169</b>

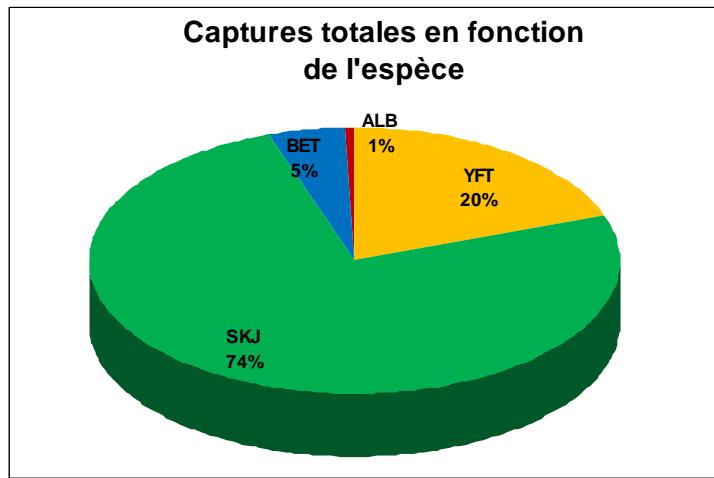


Figure 7. Composition des captures de thons par espèces.

### Rejets de thon

Des rejets ont eu lieu lors de 9 calées, toutes sur épaves. Les 0,841 tonnes de rejets représentent 0,49 % du tonnage total de thons capturés au cours de la marée. On obtient une moyenne de 93 kilos de rejets pour ces 9 calées. Toutefois, sur ces 841 kilos de rejets, 444 kilos proviennent d'une seule calée, la numéro 10, soit la première calée du 13/04/2015.

Il y a eu 582 kilos de rejets de thonidés ciblés commercialisables (Albacore, Listao, Patudo) et 259 kilos de rejets d'*Auxis thazard* (FRI). Les rejets de thonidés impropre à la consommation représentent une grande partie des rejets de thonidés ciblés. Lors de chaque calée, les individus détériorés (maillés, écrasés, sectionnés) ont été rejetés par-dessus bord ou via le faux-pont.

La réalisation des mesures pour les thonidés n'a pas pu être réalisée pour la majorité des individus. En effet, ceux-ci sont rejetés dès leur démaillage du filet et non amenés dans le faux-pont. Ces individus sont souvent maillés et donc jugés impropre à la consommation, mais la majorité de ceux-ci sont rejetés pour leur taille, jugée trop petite.

Dans l'ensemble, le Dolomieu respecte relativement bien la réglementation concernant les rejets de thonidés.

D'une manière globale, *Katsuwonus pelamis* représente la majorité des individus rejetés avec 0,389 tonnes soit 46 % de la totalité des rejets de thons. Viennent ensuite, les *Auxis thazard* avec 0,259 tonnes rejetées soit 31 % du total.

Tableau 4. Thonidés rejetés (en tonnes) par espèce et par association.

	YFT	SKJ	BET	LTA	FRI	Autres	Total
Bancs libres	0	0	0	0	0	0	0
Mysticètes (rorquals)	0	0	0	0	0	0	0
Requins baleines	0	0	0	0	0	0	0
Épaves	0,189	0,389	0,004	0	0,259	0	0,841
<b>Total</b>	<b>0,189</b>	<b>0,389</b>	<b>0,004</b>	<b>0</b>	<b>0,259</b>	<b>0</b>	<b>0,841</b>

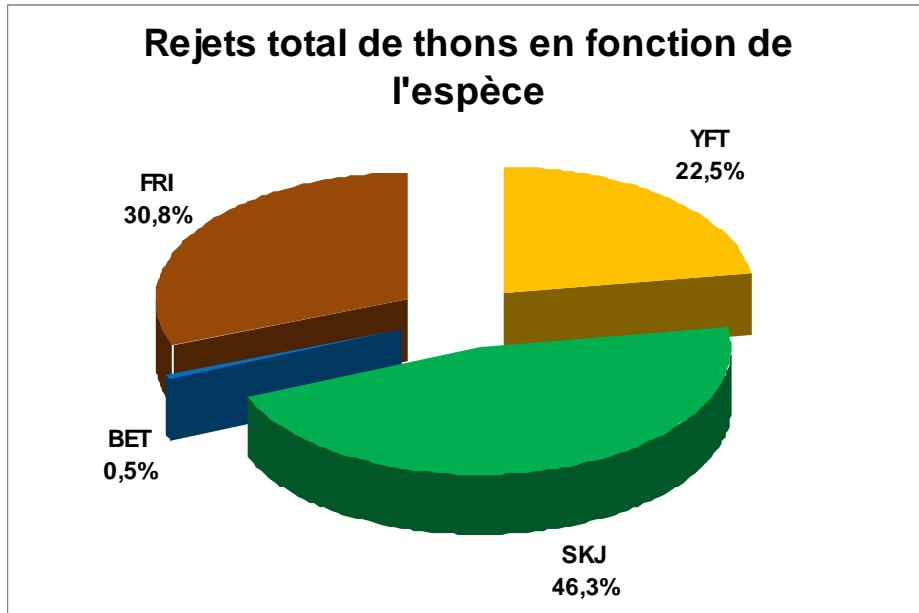


Figure 8. Composition des rejets de thons (en tonnes) par espèces.

#### Fréquences des tailles (thons)

La figure 9 représente la distribution en tailles des espèces de thons rejetées au cours de la marée.

- *Katsuwonus pelamis* (Listao) avec 44 individus mesurés : les tailles varient entre 32 et 50 cm, avec un pic de fréquence à 35 cm. La longueur moyenne est de 37,7 cm.
- *Auxis Thazard* (Auxide) avec 57 individus mesurés : les tailles varient entre 30 et 46 cm, avec un pic de fréquence à 41 cm. La longueur moyenne est de 41,2 cm.
- *Thunnus albacares* avec 16 individus mesurés : les tailles varient entre 31 et 60 cm, avec un pic de fréquence à 35 cm. La longueur moyenne est de 36,4 cm.
- *Thunnus obesus* : un seul individu rejeté : 56 cm.

Le nombre d'individus mesurés étant faible, ces distribution de tailles ne donnent pas une idée fiable de la distribution générale de la taille des individus.

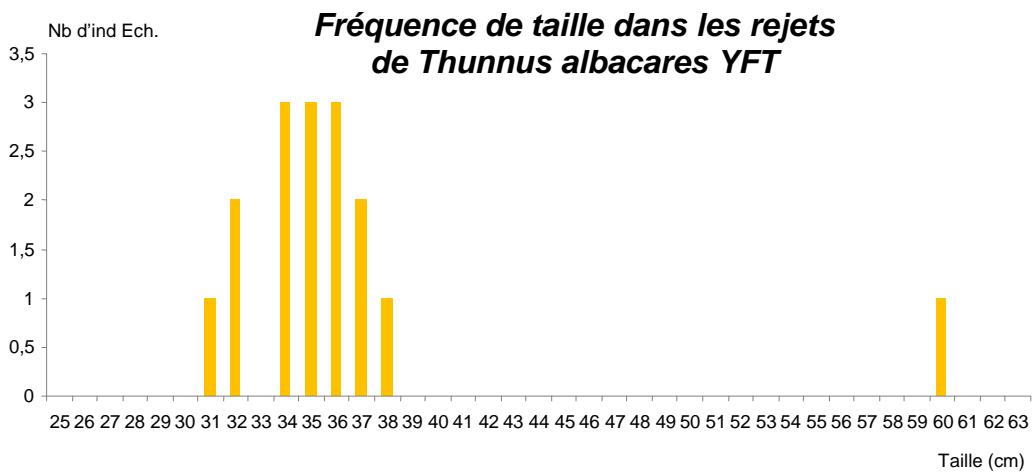
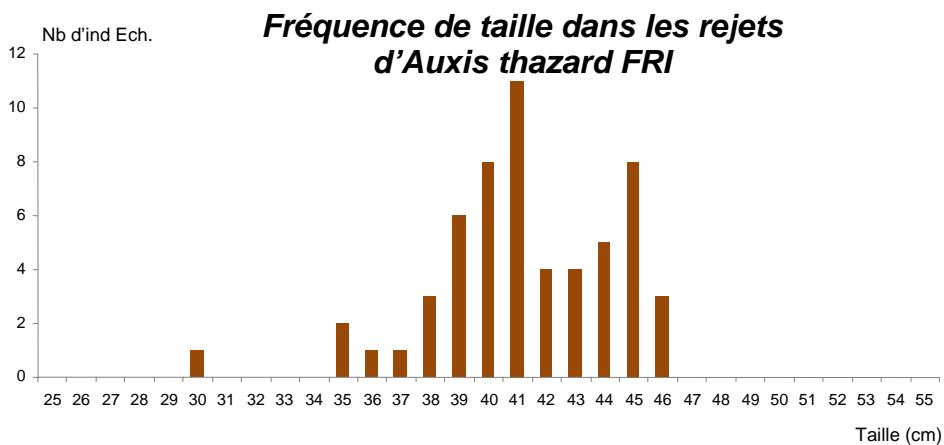
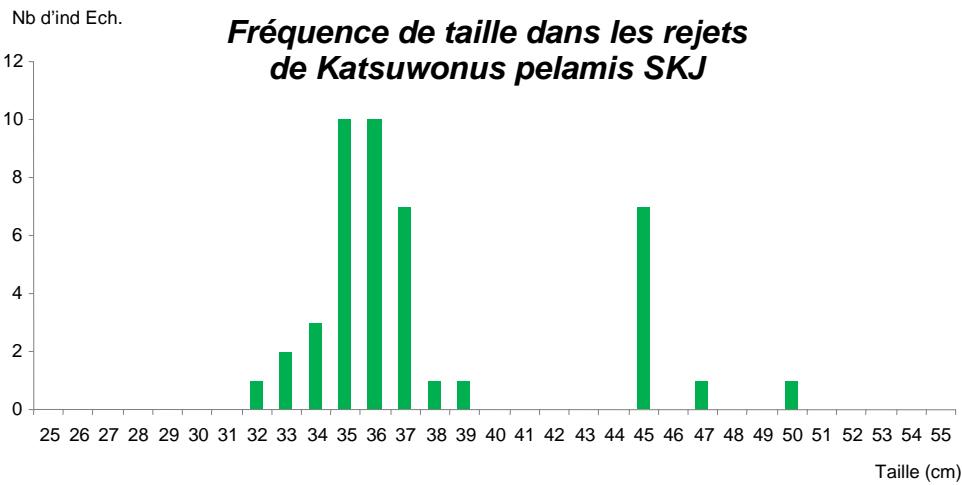


Figure 9. Distribution en tailles des rejets de Thonidés.

## Captures accessoires

### Liste des espèces

Le Tableau 5 dresse la liste des espèces accessoires pêchées au cours de la marée, en distinguant celles qui sont sur banc libre de celles qui sont sur épave et en indiquant pour chaque espèce le nombre de calées où elle a été capturée.

Tableau 5. Inventaire des espèces composant la capture accessoire, selon le type de calée par groupe.

Nom latin	Nom commun	CODE	Banc libre	Banc sur épave
<b>Poissons porte-épée</b>				
<i>Makaira indica</i>	<i>Marlin noir</i>	BLM	0	1
<i>Makaira nigricans</i>	<i>Marlin bleu</i>	BUM	0	1
<i>Istiophorus platypterus</i>	<i>Voilier</i>	SFA	0	1
<b>Requins</b>				
<i>Carcharhinus falciformis</i>	<i>Requin soyeux</i>	FAL	0	11
<b>Autres poissons</b>				
<i>Canthidermis maculata</i>	<i>Baliste rude</i>	CNT	0	11
<i>Elagatis bipinnulata</i>	<i>Commère saumon</i>	RRU	0	12
<i>Coryphaena hippurus</i>	<i>Coryphène commun</i>	DOL	0	11
<i>Decapterus macarellus</i>	<i>Comète maquereau</i>	MSD	0	9
<i>Acanthocybium solandri</i>	<i>Thazard bâtarde</i>	WAH	0	3
<i>Uraspis secunda</i>	<i>Carangue coton</i>	USE	0	3
<i>Sphyraena barracuda</i>	<i>Barracuda</i>	GBA	0	4
<i>Kyphosus cinerascens</i>	<i>Calicagère bleue</i>	KYC	0	1
<i>Lobotes surinamensis</i>	<i>Croupia roche</i>	LOB	0	1
<i>Seriola rivoliana</i>	<i>Sérieole limon</i>	YTL	0	2
<i>Platax teira</i>	<i>Poule d'eau</i>	BAO	0	1
<i>Aluterus monoceros</i>	<i>Bourse loulou</i>	ALM	0	7
<i>Echeneis naucrates</i>	<i>Remora commun</i>	EHN	0	1
<i>Carangidae</i>	<i>Carangue</i>	CGX	0	1

18 espèces ont été pêchées au cours de cette marée. 5 d'entre elles se démarquent par leur présence sur un grand de calée : *Elagatis bipinnulata*, *Canthidermis maculata*, *Coryphaena hippurus*, *Carcharhinus falciformis* et *Decapterus macarellus*.

Le nombre d'individus de chaque espèce et le devenir de ces derniers sont présentés dans le tableau 7. Il montre une nette prédominance de 3 espèces : *Elagatis bipinnulata*, *Canthidermis maculata* et *Coryphaena hippurus*.

Aucune tortue n'a été aperçue durant cette marée. 3 poissons porte-épée ont été pêchés, et conservés en cuve pour la débarque. Tous les requins pêchés étaient des requins soyeux de l'espèce : *Carcharhinus falciformis*. Les requins pêchés étaient la plupart du temps salabardés dans le faux pont, puis rejetés après la fin du salabardage à partir du pont. Tous les individus salabardés ont été considérés comme morts. Quelques individus sur la première calée ont été démaillés directement lors du virage du filet et sont repartis vivants. Durant les autres calées, quelques requins sont passés par le power block puis ont été rejetés avec les bons gestes dans la mer.

Tableau 6. Estimations du nombre d'individus capturés selon le type de banc et leur devenir.

Espèce	Nombre		Devenir				
	Bancs libres	Bancs objets	Cuisine du bord	Rejeté vivant en mer	Rejeté mort en mer	Partiellement conservé à bord	Mis en cuve
<b>Poissons porte-épée</b>							
<i>Makaira indica</i>	0	1	0	0	0	0	1
<i>Makaira nigricans</i>	0	1	0	0	0	0	1
<i>Istiophorus platypterus</i>	0	1	0	0	0	0	1

<b>Requins</b>							
<i>Carcharhinus falciformis</i>	0	64	0	5	59	0	0
<b>Autres poissons</b>							
<i>Canthidermis maculata</i>	0	633	0	438	195	0	0
<i>Elagatis bipinnulata</i>	0	292	0	57	235	0	0
<i>Coryphaena hippurus</i>	0	102	19	0	83	0	0
<i>Decapterus macarellus</i>	0	66	0	0	66	0	0
<i>Acanthocybium solandri</i>	0	24	24	0	0	0	0
<i>Uraspis secunda</i>	0	9	0	4	5	0	0
<i>Sphyraena barracuda</i>	0	4	3	0	1	0	0
<i>Kyphosus cinerascens</i>	0	4	0	0	4	0	0
<i>Lobotes surinamensis</i>	0	1	1	0	0	0	0
<i>Seriola rivoliana</i>	0	2	0	0	2	0	0
<i>Platax teira</i>	0	1	0	0	1	0	0
<i>Aluterus monoceros</i>	0	23	14	1	8	0	0
<i>Echeneis naucrates</i>	0	1	0	0	1	0	0
<i>Carangidae</i>	0	4	2	0	2	0	0

Les « Autres poissons » étant présents en plus fort nombre, seule la composition de leur capture est présentée en figure 10. Quelques espèces sont présentes de manière remarquable, *Canthidermis maculata* avec 54 % de la capture accessoire, *Elagatis bipinnulata* (25,2 %) et *Coryphaena hippurus* (8,8%). A elles 3, ces espèces représentent 88 % des effectifs capturés d'espèces accessoires dans la catégorie « Autres poissons ».

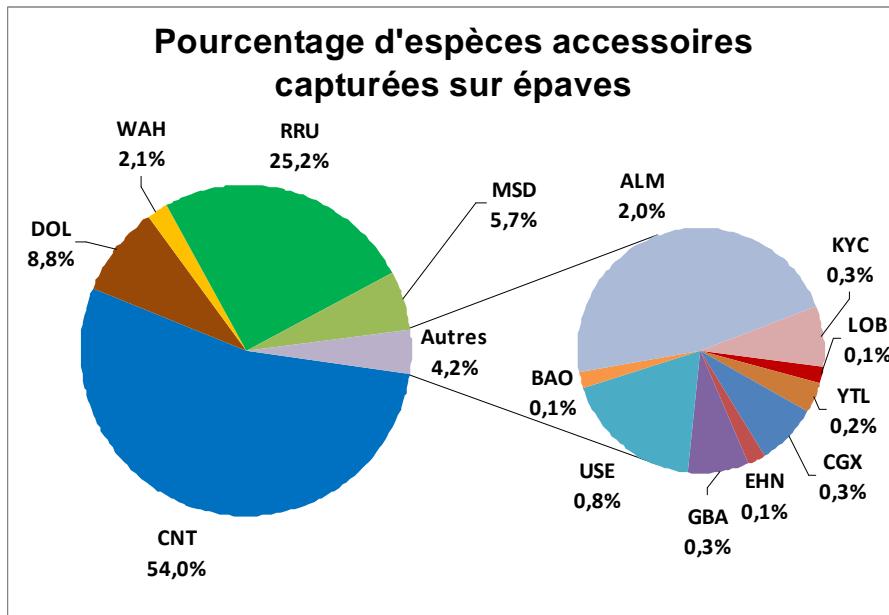


Figure 10. Composition des captures accessoires (en effectifs) dans la catégorie « autres poissons » sur bancs objets.

### Résultats par groupe d'espèces

La figure 11 représente la distribution de tailles des 4 principales espèces :

- *Canthidermis maculata* avec 126 individus mesurés : les tailles varient entre 25 et 43 cm, avec un pic de fréquence à 30 cm. La longueur moyenne est de 31,2 cm.

- *Elagatis bipinnulata* avec 110 individus mesurés : les tailles varient entre 45 et 103 cm, avec des pics de fréquence à 71, 72 et 75 cm. La longueur moyenne est de 78,2 cm.
- *Coryphaena hippurus* avec 48 individus mesurés : les tailles varient entre 47 et 131 cm, avec un pic de fréquence à 60 cm. La longueur moyenne est de 64,7 cm.
- *Decapterus macarellus* avec 36 individus mesurés : les tailles varient entre 26 et 47 cm, avec un pic de fréquence à 35 cm. La longueur moyenne est de 35,7 cm.

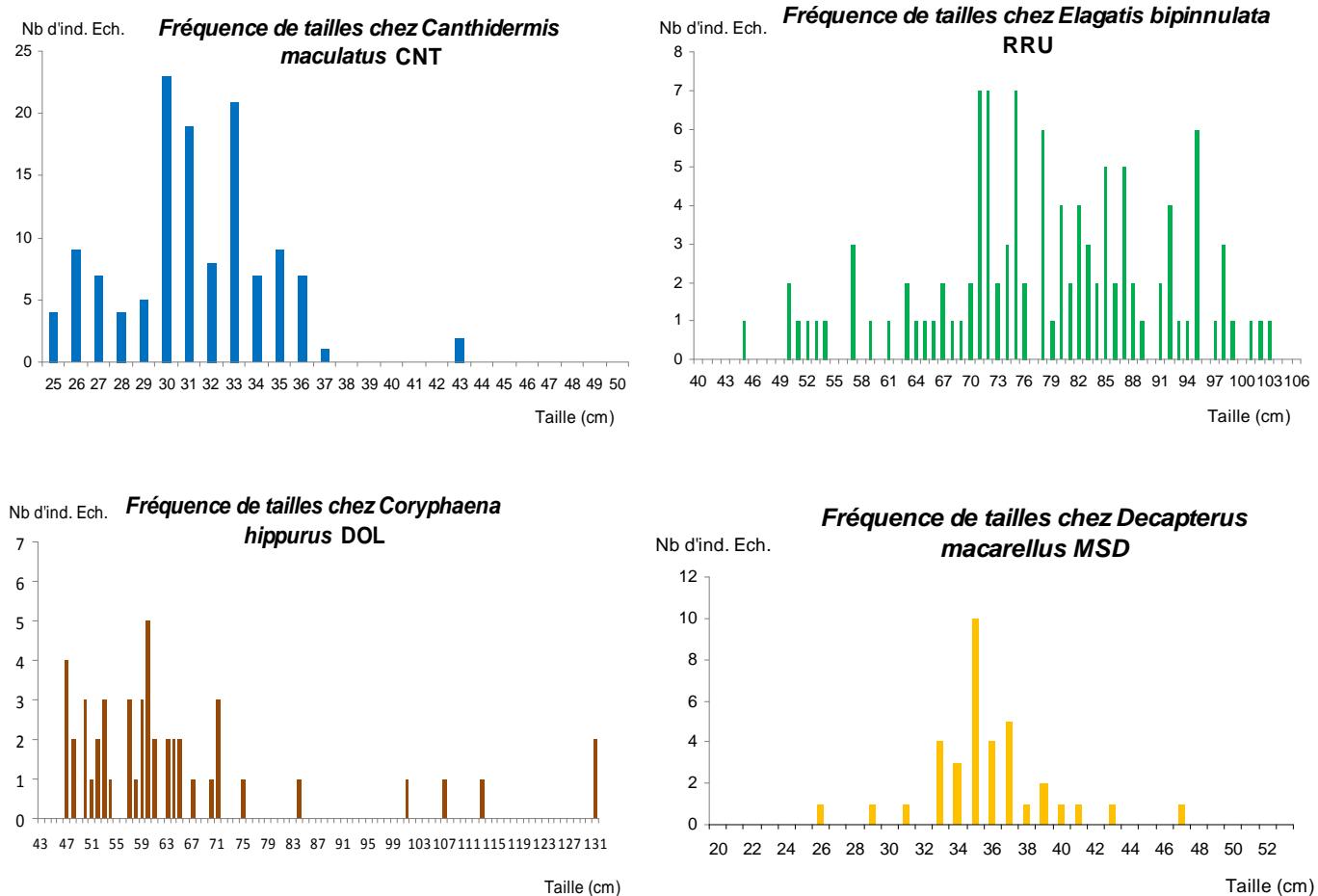


Figure 11. Distribution en taille chez *Canthidermis maculatus* (CNT), *Elagatis bipinnulata* (RRU), *Coryphaena hippurus* (DOL) et *Decapterus macarellus* (MSD).

## ANNEXE 1

### CARACTERISTIQUES ET APPARAUX DE PECHE

#### **Caractéristiques du navire**

Date de construction : **2012**

Longueur Hors Tout : **89,4 mètres**

Largeur : **14,5 mètres**

Tirant d'eau : **7,8 mètres**

Nombre de cuves à poissons : **12**

Capacité des cuves à poissons : **2063 m<sup>3</sup> (1470 m<sup>3</sup> sec, 593 m<sup>3</sup> saumure)** soit **1000 tonnes**

Capacité des cuves à combustible : **760 m<sup>3</sup>**

Puissance du moteur principal : **3800 KW.**

Vitesse en pointe : **17,5 nœuds**

Vitesse de prospection : **12 nœuds**

#### **Équipements disponible à la passerelle**

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Gyro-compas	1		O
Loch	1		O
Radar de navigation	3		O
Radar « Oiseaux »	1		O
Sondeur	2		O
Sonar	2		O
Radios VHF	4		O
Radios BLU	2		O
INMARSAT	2		O
GPS	3		O
Thermomètre enregistreur	1	En panne	N
VMS	1		O
AIS (Automatic Identification System)	1		O
Courantomètre	1		O
Compas satellitaire	1		O

#### **Équipement de repérage et de suivi des bouées**

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Système de repérage Marine Instrument Thalos	2		O

#### **Équipement informatique**

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Ordinateurs	6		O

## Autres équipements

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Skiff	1	Puissance	O
Senne	1	Dimension/Poids	O
Speed-boat	1		O
Jumelles (grosses fixes)	5		O
Jumelles	5		O
Bouées à bord (début marée)	210		O
Salabardes	2	Capacité en m <sup>3</sup>	O

## Remarques complémentaires

CARACTÉRISTIQUES DES ENGINS DE PÊCHE UTILISÉS À BORD						
La senne	Longueur (mètre)	Chute et chute utile (mètre)			Maillage (mm)	
	1800	200			110	
La salabarde	Diamètre (nombre de mailles)	Chute (nombre de mailles)	Maillage (mm)	Tonnage de la salabarde		
	/	/	/	pleine	moyenne	petite
Le filet de rejet*	Longueur (mètre)	Largeur (mètre)			Maillage (cm)	
	/	/			/	

\* sur les senneurs non équipés d'un dispositif de remonté automatique

DCP					
détenus à bord (à l'embarquement)		fabriqués à bord		mis à l'eau	
DCP écologique	DCP non écologique	DCP écologique	DCP non écologique	DCP écologique	DCP non écologique
40	0	0	0	23	0
Pourcentage de calées effectuées sous DCP		récupérés		détenus à bord (au débarquement)	
DCP écologique	DCP non écologique	DCP écologique	DCP non écologique	DCP écologique	DCP non écologique
43	57	0	0	17	0

**Commentaire :** Les DCP dits écologiques sont des DCP pré fabriqués et achetés à Mahé. Ils sont considérés écologiques tels quels car le filet tressé autour des bambous est tressé de telle manière à ce que les tortues ou autres espèces de requins ne puissent pas se mailler dedans. Si l'on rajoute des morceaux de plastiques, de filets, ou qu'on lie le DCP à une autre épave naturelle ou artificielle, le DCP doit il toujours être considéré comme écologique ? Les calées qui ont été réalisées sur des DCP « écologiques » représentent 43 % des calées totales. Les 57% des calées restantes ont été réalisées sur des troncs d'arbre ou des branchages, non considérés comme des DCP écologiques.

Nombre de balises pour DCP					
détenues à bord (à l'embarquement)			mises à l'eau		
Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre	Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre
3	210	0	0	64	0
récupérées			détenues à bord (au débarquement)		
Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre	Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre
0	17	7	3	163	7

**Commentaire:** Les balises mises à l'eau sont au nombre de 64. Ce sont toutes des balises avec échosondeurs Marine Instruments. 24 balises ont été récupérées provenant de 15 navires différents. Ces 24 balises étaient de 3 marques différentes (Marine Instruments, DSL et Zunibal).

## ANNEXE 2

40	A quai à la Réunion ou à Maurice
41	A quai à Madagascar
42	A quai aux Seychelles

51	Transit ou cape à Mayotte
61	En transit

40	eaux internationnelles
50	En pêche à Mayotte
60	En pêche dans les Eparses
70	En pêche ZEE Madagascar
71	En pêche ZEE Comores
80	En pêche ZEE Maurice
81	En pêche ZEE Seychelles

CODE	DATE	ZEE	Activités principales et observations marquantes					PHOTOS / VIDÉO
			Activité	observations marquantes		callée +	Callée -	
42	42	20/03/2015	42	42	Embarquement du matériel nécessaire à la marée (DCP, bouées, nourriture).	0	0	
42	61	21/03/2015	SYC	42	61	Appareillage à 4h35GMT. Transit vers le Sud Ouest des Seychelles.	0	0
81	81	22/03/2015	SYC	81	81	RAS	0	0
81	81	23/03/2015	SYC	81	81	7 radeaux balisés mis à l'eau	0	0
71	71	24/03/2015	COM	71	71	RAS	0	0
71	71	25/03/2015	COM	71	71	RAS	0	0
71	70	26/03/2015	MDG	71	70	RAS	0	0
70	70	27/03/2015	MDG	70	70	8 actions sur DCP (dont 5 radeaux balisés mis à l'eau)	0	0
70	60	28/03/2015	FRA-GL	70	60	3OT première callée	1	0
60	60	29/03/2015	FRA-GL	60	60	Deux coups nuls	0	2
60	60	30/03/2015	FRA-GL	60	60	1 coup nul	0	1
50	50	31/03/2015	FRA-YT	50	50	RAS	0	0
50	51	01/04/2015	FRA-YT	50	51	Dépose d'un marin à Mayotte.	0	0
50	70	02/04/2015	FRA-YT	50	70	Callée : 8T	1	0
70	70	03/04/2015	MDG	70	70	Callée : 6T	1	0
70	70	04/04/2015	MDG	70	70	RAS	0	0
71	50	05/04/2015	COM	71	50	Callée : 12T	1	0
50	71	06/04/2015	COM	50	71	RAS	0	0
71	71	07/04/2015	COM	71	71	Callée : 12T	1	0
50	70	08/04/2015	MDG	50	70	RAS	0	0
60	50	09/04/2015	FRA-GL	60	50	RAS	0	0
50	71	10/04/2015	COM	50	71	RAS	0	0
71	71	11/04/2015	COM	71	71	Callée : 35T	1	0
71	50	12/04/2015	COM	71	50	RAS	0	0
70	70	13/04/2015	MDG	70	70	3 Callées : 12T, 10T et 12T	3	0
70	70	14/04/2015	MDG	70	70	Callée : 6T	1	0
70	70	15/04/2015	MDG	70	70	RAS	0	0
70	50	16/04/2015	MDG	70	50	Callée : 4T	1	0
50	60	17/04/2015	FRA-YT	50	60	Callée : 22T	1	0
70	61	18/04/2015	MDG	70	61	Recherche stoppée par mauvais temps	0	0
60	61	19/04/2015	FRA-TR	60	61	ZEE Tromelin	0	0
61	40	20/04/2015	MUS	40	61	Arrivée à Maurice pour la mi-marée.	0	0

## ANNEXE 3

### Remarques particulières sur le déroulement de la mission

#### **Relationnel :**

Lors de mon arrivée sur le navire, l'accueil de la part de l'équipage a été très convenable. Le capitaine m'a indiqué comment les choses fonctionnaient à bord du navire, et notamment que je n'avais pas accès à la passerelle, excepté en fin de journée. Le fait de ne pas avoir eu accès à la passerelle durant la très grande majorité de la marée m'a relativement handicapé : prises des données en temps réelles compliquées, informations toujours en retard, saisie des données sur les calées (type de banc, estimation en tonnes, profondeur du banc, etc...) à faire le soir, lorsque le capitaine accepte d'en parler.

De la même manière, les activités prévues étaient rarement connues, compliquant la saisie des données concernant la stratégie de pêche du capitaine (nuit à la dérive près d'un DCP, route vers quel système, etc...). Le capitaine et son second n'étaient donc pas accessibles durant cette marée.

La collaboration de l'équipage a été correcte les deux premières semaines de la marée puis a diminué progressivement jusqu'à devenir quasi nulle. Le strict-minimum était fait de leur côté pour me faciliter la tâche dans mon travail. Mes questions étaient souvent sans réponse, ou avec une réponse approximative, accompagnée de dédain la plupart du temps.

Le nouveau lieutenant est l'un des rares avec qui je pouvais avoir une relation de travail normale, ainsi que le bosco qui ne me rejettait pas lorsque je lui posais des questions.

Concernant le travail à l'usine, le frigoriste et les mécaniciens installaient le tapis de rejets, mais aucune aide de leur part ne m'était apportée pour mesurer les individus échantillonnés. Malgré cela, les caliers mettaient de côté les requins et quelques individus d'espèces accessoires, et m'aidaient la plupart du temps à les mesurer.

#### **Echantillonnage :**

D'une manière générale, très peu d'échantillons ont été mesurés pour les différentes espèces. Les données récoltées et les conclusions tirées de celles-ci sont donc à étudier avec du recul. La pertinence des résultats n'est donc pas fiable statistiquement.

L'échantillonnage des thonidés rejetés a été relativement faible. En effet, il y avait souvent très peu de rejets, et la plupart des individus étaient abimés ou détériorés, compliquant ainsi la mesure de ceux-ci. Si des rejets supérieurs à 0,2T étaient constatés, il s'agissait principalement de petits individus maillés rejetés en grande partie directement à l'eau. Quelques individus pouvaient alors être mesurés. Lors des shiftages, les individus congelés étaient très rarement mesurés, surtout pour les auxides, fréquemment rejetés lors de ceux-ci.

L'échantillonnage des rejets a été réalisé de la manière la plus aléatoire possible. Les prélèvements d'individus étaient réalisés à n'importe quel moment du tri de manière à obtenir des échantillons provenant des différentes salabardes. Lors de rejets en masse lors du shiftage, les individus ne pouvaient pas être mesurés correctement (congelés, détériorés, tordus). Il peut arriver qu'un faible nombre d'individu soit mesuré alors qu'un grand nombre d'individus de telle ou telle espèce a été rejeté.

Durant la saisie des échantillonnages des rejets, tous les individus salabardés étaient considérés comme morts excepté les balistes (d'un naturel résistant). Les requins considérés comme vivants étaient ceux qui étaient démaillés directement. Tous les autres individus salabardés, ou passés par le power block étaient considérés comme morts. Et la très grande majorité des requins n'ont pas été remis à l'eau, n'étant pas considérés comme une priorité pour les marins

Il a notamment été difficile de répertorier les mammifères marins (petits odontocètes) très fréquents repérés par l'équipage aux jumelles. Je ne pouvais pas entendre en passerelle chaque groupe de mammifères marins repérés. Il m'arrivait d'entendre par hasard au micro quelque chose, mais la plupart du temps, il fallait qu'on soit suffisamment proche pour que je puisse repérer le groupe d'individus. Il est à savoir que le Dolomieu, et je présume que les différents senneurs aussi, s'éloignent des groupes de dauphins repérés car ils ne peuvent pas pêcher dessus, même s'il y a des thons à proximité. La probabilité d'observer des mammifères marins lors d'une séance d'observation est donc rendue très faible. Sur les 5 observations de mammifères marins durant la campagne, une seule a eu lieu durant un leg d'observation et sur les 46 legs d'observations, 1 seul a été positif. Il serait peut être préférable de ne pas réaliser ce genre de transect, mais plutôt de se focaliser sur le dénombrement de chaque groupe avec l'aide des matelots aux jumelles et du capitaine.

### **Observe :**

Pour la saisie des informations sur observe, s'il n'y a pas de système observé désigné, c'est qu'il n'y a aucune observation notable à relever. Le code 00 est peut être obsolète sur le logiciel ?

N'étant pas au courant la majorité du temps de la stratégie de route ou de pêche du capitaine, le navire a été considéré en recherche (code 02) tout le temps, même s'il faisait route vers un objet.

Pour les DCP, seuls les DCP sur lesquels il y a eu une action ont été répertoriés, les DCP dérivant où l'identification du radeau et de la balise étaient impossibles n'ont pas été signalés. Le nombre de jours minimum est souvent approximatif et déduit du fouling (principalement des pouce-pied : 30 jours pour 5 mm, 60 jours pour 1,5 cm, 90 jours pour plus de 2 cm). Les estimations des espèces retrouvées sur DCP s'il y en a, ont été réalisées grâce à la participation des deux marins embarqués sur le speed boat lors des rencontres de DCP.

Les radeaux supposés espagnols (bambous/filets/bâche et parfois avec des bouées japonaises), ont été répertoriés en tant que DCP de type 6 (bambous/filets). Si il y avait présence d'ajouts sur le DCP de type 6, cela a été relevé et est présent dans les remarques.

De plus, les données de l'outil tableau de synthèse sur les radeaux ne donnent pas le bon nombre de radeaux pour chaque catégorie d'action. Le tableau de ce rapport a été fait manuellement.

Concernant l'appartenance des radeaux, il est difficile de savoir à qui appartient un radeau, on peut seulement le supposer. Seule la balise peut être réellement identifiée si le nom du navire à qui elle appartient est écrit dessus.

Pour finir, les relations taille-poids semblent parfois non concordes avec l'estimation personnelle : exemple avec les requins soyeux, les dorades coryphènes ou encore les marlins. Ces individus ont parfois des poids anormalement élevés sur le logiciel.

# Partie 2



## **Sommaire**

<b>CARACTERISTIQUES ET APPARAUX DE PECHE</b>	<b>Page 24</b>
<b>Activités en ZEE de Madagascar</b>	<b>Page 27</b>
<b>Activités en ZEE des Comores</b>	<b>Page 30</b>
<b>Activités en ZEE des Seychelles</b>	<b>Page 33</b>
<b>Activités en ZEE de Maurice</b>	<b>Page 35</b>

# CARACTERISTIQUES ET APPARAUX DE PECHE

## **Caractéristiques du navire**

Date de construction : **2012**

Longueur Hors Tout : **89,4 mètres**

Largeur : **14,5 mètres**

Tirant d'eau : **7,8 mètres**

Nombre de cuves à poissons : **12**

Capacité des cuves à poissons : **2063 m<sup>3</sup> (1470 m<sup>3</sup> sec, 593 m<sup>3</sup> saumure)** soit **1000 tonnes**

Capacité des cuves à combustible : **760 m<sup>3</sup>**

Puissance du moteur principal : **3800 KW.**

Vitesse en pointe : **17,5 nœuds**

Vitesse de prospection : **12 nœuds**

## **Équipements disponible à la passerelle**

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Gyro-compas	1		O
Loch	1		O
Radar de navigation	3		O
Radar « Oiseaux »	1		O
Sondeur	2		O
Sonar	2		O
Radios VHF	4		O
Radios BLU	2		O
INMARSAT	2		O
GPS	3		O
Thermomètre enregistreur	1	En panne	N
VMS	1		O
AIS (Automatic Identification System)	1		O
Courantomètre	1		O
Compas satellitaire	1		O

## **Équipement de repérage et de suivi des bouées**

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Système de repérage Marine Instrument Thalos	2		O

## **Équipement informatique**

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Ordinateurs	6		O

## Autres équipements

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Skiff	1	Puissance	O
Senne	1	Dimension/Poids	O
Speed-boat	1		O
Jumelles (grosses fixes)	5		O
Jumelles	5		O
Bouées à bord (début marée)	210		O
Salabardes	2	Capacité en m <sup>3</sup>	O

## Remarques complémentaires

CARACTÉRISTIQUES DES ENGINS DE PÊCHE UTILISÉS À BORD						
La senne	Longueur (mètre)	Chute et chute utile (mètre)			Maillage (mm)	
	1800	200			110	
La salabarde	Diamètre (nombre de mailles)	Chute (nombre de mailles)	Maillage (mm)	Tonnage de la salabarde		
				pleine	moyenne	petite
Le filet de rejet*	Longueur (mètre)	Largeur (mètre)			Maillage (cm)	

\* sur les senneurs non équipés d'un dispositif de remonté automatique

DCP					
détenus à bord (à l'embarquement)		fabriqués à bord		mis à l'eau	
DCP écologique	DCP non écologique	DCP écologique	DCP non écologique	DCP écologique	DCP non écologique
40	0	0	0	23	0
Pourcentage de calées effectuées sous DCP		récupérés		détenus à bord (au débarquement)	
DCP écologique	DCP non écologique	DCP écologique	DCP non écologique	DCP écologique	DCP non écologique
43	57	0	0	17	0

**Commentaire :** Les DCP dits écologiques sont des DCP pré fabriqués et achetés à Mahé. Ils sont considérés écologiques tels quels car le filet tressé autour des bambous est tressé de telle manière à ce que les tortues ou autres espèces de requins ne puissent pas se mailler dedans. Si l'on rajoute des morceaux de plastiques, de filets, ou qu'on lie le DCP à une autre épave naturelle ou artificielle, le DCP doit il toujours être considéré comme écologique ? Les calées qui ont été réalisées sur des DCP « écologiques » représentent 43 % des calées totales. Les 57% des calées restantes ont été réalisées sur des troncs d'arbre ou des branchages, non considérés comme des DCP écologiques.

Nombre de balises pour DCP					
détenues à bord (à l'embarquement)			mises à l'eau		
Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre	Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre
3	210	0	0	64	0
récupérées			détenues à bord (au débarquement)		
Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre	Balise sans échosondeur Marine Instruments (MSI)	Balise avec échosondeur Marine Instruments (M3I)	Autre
0	17	7	3	163	7

Commentaire: Les balises mises à l'eau sont au nombre de 64. Ce sont toutes des balises avec échosondeurs Marine Instruments. 24 balises ont été récupérées provenant de 15 navires différents. Ces 24 balises étaient de 3 marques différentes (Marine Instruments, DSL et Zunibal).

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
Madagascar		26/03/15	3H56	28/03/15	5H24
		02/04/15	7H04	04/04/15	Nuit
		08/04/15	5H10	08/04/15	11H55
Navire	DOLOMIEU	12/04/15	Nuit	16/04/15	10H11
Observateur	MARIE LEPOITTEVIN	17/04/15	Nuit	18/04/15	Nuit

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	6	0	11	0	39
Avec requins baleines	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>39</b>
<b>TOTAL Production</b>			<b>50</b>		

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	TOTAL	Total rejets thonidés (t)
YFT	0	0,148	0	0,148	0,655
BET	0	0	0	0	
SKJ	0	0,311	0	0,311	
Auxides	0	0,196	0	0,196	
Autres	0	0	0	0	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	Total rejétés vivants	Total rejétés morts
	Rejets vivants / rejets morts				
FAL	0	0 / 44	0	0	44

Rejets d'autres espèces :	Voir listing ci-joint
---------------------------	-----------------------

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)		
Pêches		6
Visites		x
Changements de balises		6
Balisage d'un objet		11
Récupération de balises avec le DCP		0
Récupération de balise et abandon de DCP		0

REMARQUES
6 coups de sennes rentables. 78 % des rejets de la marée ont eu lieu dans la ZEE de Madagascar (0,655 T / 0,841 T). De la même manière 69 % des requins pêchés l'ont été dans la ZEE de Madagascar (44/64). Toutefois, ces rejets restes relativement faibles. 33% des actions sur DCP ont eu lieu



ZEE			Entrées		Sorties	
			Jour	heure	Jour	heure
Madagascar			26/03/15	3H56	28/03/15	5H24
			02/04/15	7H04	04/04/15	Nuit
			08/04/15	5H10	08/04/15	11H55
Navire	DOLOMIEU		12/04/15	Nuit	16/04/15	10H11
Observateur	MARIE LEPOTTEVIN		17/04/15	Nuit	18/04/15	Nuit

#### Respect des résolutions et recommandations CTOI

N.O	0	1	2	3	4	5		
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué		A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté		
		NOTE	Remarques					
Fonctionnement VMS	N.O		Doit fonctionner mais non observé.					
Présence à bord des licences de pêche	5		Licences valides à bord : Maurice, Seychelles, Kenya, Madagascar, Comores, Tanzanie, Iles Eparses, Mayotte et CTOI.					
Journal de pêche spécifique de la CTOI	0		Non suivi.					
DCP marqués	5							
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5		Registre tenu au jour le jour.					
Conception des DCP évitant le risque d'emmêlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	5		DCP achetés déjà fabriqués.					
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	N.O		Aucune prise accidentelle d'espèce CITES.					
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	5		Plan présent dans les coursives et les cabines.					
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	0		Non suivi.					
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	4		Disposition du plan de gestion des déchets.					
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer	4		Présence des contenants à l'avant du navire et dans certaines coursives. Dépôts dans ceux-ci réguliers.					
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	N.O		Aucune bouée océanographique aperçue.					
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	N.O		Aucune tortue marine observée.					
Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	3		La majorité des requins de la marée ont été pêchés à Madagascar. Tous les individus ont été rejetés morts à l'eau.					
Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.O		Aucun requin renard observé.					
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	N.O		Carnets de pêche (papier et électronique) certainement remplis mais non observés par l'observateur.					
Interdiction des rejets de listao, des albacores, des patudos et recommandations pour les espèces non cibles capturées par les senneurs	4		1,3% des captures totales de thonidés ont été rejetés.					

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
Les Comores		23/03/15	Nuit	26/03/15	3H56
		04/04/15	Nuit	05/04/15	15H18
		06/04/15	5H15	06/04/15	7H30
Navire	DOLOMIEU	06/04/15	13H30	07/04/15	Nuit
Observateur	MARIE LEPOITTEVIN	10/04/15	12H14	12/04/15	10H08

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) ALB	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	3	0	8	1	50
Avec requins baleines	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>50</b>
<b>TOTAL Production</b>			<b>59</b>		

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	TOTAL	Total rejets thonidés (t)
YFT	0	0,004	0	0,004	0,019
BET	0	0	0	0	
SKJ	0	0,008	0	0,008	
Auxides	0	0,007	0	0,007	
Autres	0	0	0	0	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	Total rejétés vivants	Total rejétés morts
	Rejets vivants / rejets morts				
FAL	0	0 / 4	0	0	4

Rejets d'autres espèces :	Voir listing ci-joint
---------------------------	-----------------------

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)	
Pêches	3
Visites	x
Changements de balises	5
Balisage d'un objet	10
Récupération de balises avec le DCP	0
Récupération de balise et abandon de DCP	0

REMARQUES
3 coups de sennes rentables au total. Très peu de rejets de thonidés, ainsi que de requins.



ZEE			Entrées		Sorties	
			Jour	heure	Jour	heure
Les Comores			23/03/15	Nuit	26/03/15	3H56
			04/04/15	Nuit	05/04/15	15H18
			06/04/15	5H15	06/04/15	7H30
Navire	DOLOMIEU		06/04/15	13H30	07/04/15	Nuit
Observateur	MARIE LEPOITTEVIN		10/04/15	12H14	12/04/15	10H08

#### Respect des résolutions et recommandations CTOI

N.O	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer		Généralement respecté	Parfaitement respecté
NOTE						
Fonctionnement VMS		N.O	Doit fonctionner mais non observé.			
Présence à bord des licences de pêche		5	Licences valides à bord : Maurice, Seychelles, Kenya, Madagascar, Comores, Tanzanie, Iles Eparses, Mayotte et CTOI.			
Journal de pêche spécifique de la CTOI		0	Non suivi.			
DCP marqués		5	Registre tenu au jour le jour.			
Conception des DCP évitant le risque d'emmêlement des espèces non ciblées et des tortues de mer		5	DCP achetés déjà fabriqués.			
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)		N.O	Aucune prise accidentelle d'espèce CITES.			
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)		5	Plan présent dans les coursives et les cabines.			
Tenue d'un cahier de suivi des rejets		0	Non suivi.			
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution		4	Disposition du plan de gestion des déchets.			
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer		4	Présence des contenants à l'avant du navire et dans certaines coursives. Dépôts dans ceux-ci réguliers.			
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques		N.O	Aucune bouée océanographique aperçue.			
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines		N.O	Aucune tortue marine observée.			
Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.		4	Très peu de requins rejetés dans la ZEE des Comores.			
Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI		N.O	Aucun requin renard observé.			
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI		N.O	Carnets de pêche (papier et électronique) certainement remplis mais non observés par l'observateur.			
Interdiction des rejets de listaos, des albacores, des patudos et recommandations pour les espèces non cibles capturées par les senneurs		4	Pratiquement aucun rejet dans la ZEE des Comores.			

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
Seychelles		21/03/15	0H	23/03/15	Nuit
Navire	DOLOMIEU				
Observateur	MARIE LEPOITTEVIN				

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	0	0	0	0	0
Avec requins baleines	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL Production</b>			<b>0</b>		

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	TOTAL	Total rejets thonidés (t)
YFT	0	0	0	0	0
BET	0	0	0	0	
SKJ	0	0	0	0	
Auxides	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	Total rejétés vivants	Total rejétés morts
	Rejets vivants / rejets morts				
FAL	0	0	0	0	0

Rejets d'autres espèces :	Voir listing ci-joint
---------------------------	-----------------------

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)		
Pêches		0
Visites		x
Changements de balises		1
Balisage d'un objet		7
Récupération de balises avec le DCP		0
Récupération de balise et abandon de DCP		0

REMARQUES
Appareillage à Port Victoria le 21/03/2015 puis route vers le Sud Ouest jusqu'au 23/03/2015 durant la nuit. Quelques actions sur DCP seulement. Aucune calée.

ZEE			Entrées		Sorties	
			Jour	heure	Jour	heure
Seychelles			21/03/15	0H	23/03/15	Nuit
Navire	DOLOMIEU					
Observateur	MARIE LEPOITTEVIN					

#### Respect des résolutions et recommandations CTOI

N.O	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué		A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté
		NOTE	Remarques			
Fonctionnement VMS		N.O	Doit fonctionner mais non observé.			
Présence à bord des licences de pêche		5	Licences valides à bord : Maurice, Seychelles, Kenya, Madagascar, Comores, Tanzanie, Iles Eparses, Mayotte et CTOI.			
Journal de pêche spécifique de la CTOI		0	Non suivi.			
DCP marqués		5	Registre tenu au jour le jour.			
Conception des DCP évitant le risque d'emmêlement des espèces non ciblées et des tortues de mer		5	DCP achetés déjà fabriqués.			
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)		N.O	Aucune prise accidentelle d'espèce CITES.			
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)		5	Plan présent dans les coursives et les cabines.			
Tenue d'un cahier de suivi des rejets		0	Non suivi.			
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution		4	Disposition du plan de gestion des déchets.			
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer		4	Présence des contenants à l'avant du navire et dans certaines coursives. Dépôts dans ceux-ci réguliers.			
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques		N.O	Aucune bouée océanographique aperçue.			
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines		N.O	Aucune tortue marine observée.			
Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.		N.O	Aucun coup de senne aux Seychelles.			
Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI		N.O	Aucun requin renard observé.			
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI		N.O	Carnets de pêche (papier et électronique) certainement remplis mais non observés par l'observateur.			
Interdiction des rejets de listaos, des albacores, des patudos et recommandations pour les espèces non cibles capturées par les senneurs		N.O	Aucun coup de senne aux Seychelles.			

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
Maurice		20/04/15	Nuit	20/04/15	13H00
Navire	DOLOMIEU				
Observateur	MARIE LEPOITTEVIN				

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	0	0	0	0	0
Avec requins baleines	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL Production</b>		<b>0</b>			

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	TOTAL	Total rejets thonidés (t)
YFT	0	0	0	0	0
BET	0	0	0	0	
SKJ	0	0	0	0	
Auxides	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	Total rejetés vivants	Total rejetés morts
	Rejets vivants / rejets morts				
FAL	0	0	0	0	0

Rejets d'autres espèces : Voir listing ci-joint

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)	
Pêches	0
Visites	0
Changements de balises	0
Balisage d'un objet	0
Récupération de balises avec le DCP	0
Récupération de balise et abandon de DCP	0

REMARQUES	
Route vers Maurice pour débarque et réparations au CNOI. Aucune action de pêche ni sur DCP.	

ZEE			Entrées		Sorties	
			Jour	heure	Jour	heure
Maurice			19/04/15	Nuit	20/04/15	13H00
Navire	DOLOMIEU					
Observateur	MARIE LEPOITTEVIN					

#### Respect des résolutions et recommandations CTOI

N.O	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué		A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté
		NOTE	Remarques			
Fonctionnement VMS	N.O		Doit fonctionner mais non observé.			
Présence à bord des licences de pêche	5		Licences valides à bord : Maurice, Seychelles, Kenya, Madagascar, Comores, Tanzanie, Iles Eparses, Mayotte et CTOI.			
Journal de pêche spécifique de la CTOI	0		Non suivi.			
DCP marqués	5		Registre tenu au jour le jour.			
Conception des DCP évitant le risque d'emmêlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	5		DCP achetés déjà fabriqués.			
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	N.O		Aucune prise accidentelle d'espèce CITES.			
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	5		Plan présent dans les coursives et les cabines.			
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	0		Non suivi.			
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	4		Disposition du plan de gestion des déchets.			
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer	4		Présence des contenants à l'avant du navire et dans certaines coursives. Dépôts dans ceux-ci réguliers.			
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	N.O		Aucune bouée océanographique aperçue.			
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	N.O		Aucune tortue marine observée.			
Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	N.O		Aucun coup de senne dans la ZEE de Maurice.			
Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.O		Aucun requin renard observé.			
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	N.O		Carnets de pêche (papier et électronique) certainement remplis mais non observés par l'observateur.			
Interdiction des rejets de listaos, des albacores, des patudos et recommandations pour les espèces non cibles capturées par les senneurs	N.O		Aucun coup de senne dans la ZEE de Maurice.			